

CONVENTIONS COLLECTIVES NATIONALES
**DE LA BIJOUTERIE, JOAILLERIE, ORFÈVREURIE
ET ACTIVITÉS QUI S'Y RATTACHENT
DU 5 JUIN 1970 (IDCC: 567) ET DE L'HORLOGERIE
(IDCC: 1044)**



**Harmonie
mutuelle**

GRUPE **vyv**

AVANÇONS collectif

HARMONIE MUTUELLE, L'EXPERT DE LA PROTECTION SOCIALE DES ENTREPRISES DE LA BIJOUTERIE, JOAILLERIE, ORFÈVREURIE ET DE L'HORLOGERIE

Forte de son expertise sur les entreprises de votre secteur, Harmonie Mutuelle Groupe VYV est recommandée pour gérer le régime frais de santé et la prévoyance*.

Cette recommandation a été mise en place dans le cadre de la Commission Paritaire Nationale de la branche de la Bijouterie Joaillerie Orfèvrerie et de l'Horlogerie, suite à un appel d'offres national exigeant auprès de plusieurs organismes assureurs et d'une analyse extrêmement fine des tarifs de garanties et des prestations proposées.



AVANÇONS *collectif*



C'EST VOUS ACCOMPAGNER DANS VOTRE VIE D'ENTREPRENEUR

PROTÉGER VOTRE VIE PERSONNELLE ET CELLE DE VOTRE FAMILLE

- › Des solutions de protection sociale en **santé et prévoyance éligibles** Loi Madelin, adaptées à vos besoins et à votre profil.
- › La **téléconsultation** avec un accès à un médecin 24 h/24 et 7 j/7 par visio, tchat ou téléphone.
- › L'**Assurance Emprunteur**, vous protéger au meilleur coût dans vos projets immobiliers grâce à l'Assurance Emprunteur.

ACCOMPAGNER VOTRE VIE PROFESSIONNELLE

- › Santé du dirigeant.
- › Aide psychologique.

PRÉPARER VOTRE AVENIR

- › Des **solutions d'épargne et retraite**, adaptées à vos besoins et votre situation.

Les avantages Harmonie Mutuelle

- › Une expérience reconnue dans la mise en œuvre de la protection sociale santé et prévoyance au sein des entreprises.
- › Un vaste réseau de proximité, un conseiller dédié qui se déplace dans votre entreprise et des services accessibles par téléphone et internet.
- › Une solution compétitive répondant aux exigences de votre accord de branche.
- › Un cadre de souscription social et fiscal avantageux, sous réserve du respect des conditions légales et réglementaires.
- › Un élément de rémunération à coût optimisé.
- › Des outils innovants qui facilitent votre quotidien d'entrepreneur (gestion en ligne du contrat, DSN, télé-règlement, échanges automatisés des décomptes des indemnités journalières).
- › Retrouvez toutes les informations relatives à nos offres santé et prévoyance dédiée à votre branche sur : [harmonie-mutuelle.fr/bjoh](https://www.harmonie-mutuelle.fr/bjoh)

+ DE SERVICES POUR VOUS ET VOS SALARIÉS

› L'assistance en inclusion et l'action sociale pour faire face aux aléas de la vie :

Pour faire face à des situations difficiles, des aides peuvent être accordées pour financer des soins coûteux (appareillages, aménagements liés au handicap...). En cas de maladie ou d'accident : aide à domicile, garde d'enfants, acheminement de médicaments etc).

Ressources Mutuelle
Assistance : 09 69 39 29 13

› Une politique de prévention pour aider vos salariés à préserver leur santé

Via internet ou nos experts, chacun peut trouver de vraies réponses, des conseils, des programmes pour vivre mieux et en meilleure santé.

› Un espace salarié personnalisé L'appli Harmonie&Moi

Vos salariés ont accès à un service en ligne qui leur permet notamment de :

- > déclarer tout changement de situation personnelle ;
- > trouver un praticien du réseau à proximité ;
- > d'accéder aux garanties du régime.

› Des réductions auprès de nos partenaires (sport, beauté, loisirs).



AVANÇONS *collectif* C'EST VOUS APPORTER LES RÉPONSES POUR VOTRE ENTREPRISE

PROTÉGER VOS SALARIÉS

Une **garantie conventionnelle** « régime frais de santé » **compétitive** répondant aux exigences de l'accord signé par vos branches professionnelles :

- › la possibilité d'aller plus loin avec une formule optionnelle ;
- › une **gestion dématérialisée** avec des remboursements rapides ;
- › des tarifs négociés auprès de notre réseau de professionnels de santé partenaires **Kalixia** en optique, audio, ostéo et dentaire ;
- › analyse de devis dentaire ;
- › **gratuité de la cotisation à partir du 3^e enfant** ;
- › des **garanties d'assistance 24h/24, 7j/7** ;
- › une politique de **prévention performante**.

Une **offre prévoyance*** **complète pour protéger vos salariés** en cas d'incapacité de travail, d'invalidité ou de décès, respectant le minimum conventionnel.

Une **garantie complète**, pour financer le maintien du revenu de vos salariés en cas d'arrêt de travail.

Un **espace client entreprise pour faciliter la gestion et le suivi de votre contrat**. Grâce à ce service sécurisé vous pouvez à tout moment :

- › consulter les documents du régime ;
- › télécharger les imprimés de gestion (affiliation ou radiation d'un salarié) ..

ENGAGER ET VALORISER VOS SALARIÉS

Grâce à l'**épargne salariale** et à l'**épargne retraite**, véritables leviers de fidélisation.

Et également en leur donnant accès à des **réductions auprès de nombreux partenaires** dans le secteur de la forme, de la détente et du bien-être.

FACILITER ET SÉCURISER LE DÉVELOPPEMENT DE VOTRE ENTREPRISE

Nous couvrons votre activité et vos biens professionnels (locaux, matériel...) avec des solutions :

- › **Multi-risques professionnelles**
- › **Garantie Homme Clé**
- › **Solution Indemnités de Fin de Carrière**

AVEC HARMONIE MUTUELLE, VOUS ALLEZ POUVOIR :

› Prévenir les risques professionnels et favoriser l'employabilité de vos salariés.

› Gérer votre capital santé et celui de vos salariés.

› Mieux gérer l'équilibre vie professionnelle/vie personnelle.

› Piloter la prévention au quotidien et dans la durée.

*Mutex et l'OCRIP sont les organismes assureurs de l'offre recommandée prévoyance. Cette offre prévoyance est distribuée par Harmonie Mutuelle.

HARMONIE MUTUELLE EN CHIFFRES

+ DE
60 000
ENTREPRISES ADHÉRENTES

4,6
MILLIONS DE PERSONNES
PROTÉGÉES

+ DE
4 500
COLLABORATEURS

+ DE
230
AGENCES

95 % DES ENTREPRISES ADHÉRENTES SONT PRÊTES
À NOUS RECOMMANDER

Source INIT, baromètre de satisfaction 2019 adhérents finaux et entreprises Harmonie Mutuelle

N'HESITEZ PAS A CONTACTER UN CONSEILLER



En appelant sur la ligne téléphonique dédiée :

0805 50 00 19 (services et appels gratuits)



En complétant le formulaire de contact sur notre site pour être rappelé

[harmonie-mutuelle.fr/CCN/contact](https://www.harmonie-mutuelle.fr/CCN/contact)

S'inscrivant au cœur du Groupe VYV, le groupe de protection sociale mutualiste et solidaire, Harmonie Mutuelle s'engage à vous protéger dans toutes les situations que vous pourriez rencontrer. Notre volonté : vous accompagner tout au long de la vie en nous positionnant comme un acteur de santé globale, avec des offres en prévention, santé, prévoyance, épargne-retraite et bien plus encore...

Rendez-vous sur [harmonie-mutuelle.fr](https://www.harmonie-mutuelle.fr) pour en savoir plus !

Mutex, société anonyme au capital de 37 302 300 €. Entreprise régie par le Code des assurances - RCS Nanterre n° 529 219 040. Siège social : 140 avenue de la république - CS 30007 - 92327 Châtillon cedex.

Harmonie Santé Services est assuré par Ressources Mutuelles Assistance, Union d'Assistance soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro Siren 444 269 682, Numéro LEI 969500YZ86NRBOATRB28 Siège social : 46 rue du Moulin - BP 62127 - 44121 Vertou Cedex.

Harmonie Mutuelle, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro Siren 538 518 473, numéro LEI 969500JLU5ZH89G4TD57. Siège social : 143, rue Blomet - 75015 Paris.

OCIRP (pour l'offre optionnelle Rente éducation), OCIRP - Organisme commun des institutions de rente et de prévoyance

Union d'institutions de prévoyance régie par le Code de la Sécurité sociale; immatriculée sous le numéro Siren 788 334 720 - 17 rue de Marignan - CS 50 003 - 75008 Paris